Le remboursement des lecteurs de mesure du glucose en continu pour cette année, tout de suite !

Cette technologie est pourtant opérationnelle depuis plus de 5 ans ! Les bénéfices de ces dispositifs, pour les patients diabétiques traités avec de nombreuses injections d'insuline quotidiennes et notamment les enfants, sont unanimement reconnus. Si la Fédération Française des Diabétiques a jusqu'alors adopté une démarche responsable, associant tous les acteurs de ces dossiers, il est temps aujourd'hui d'aller plus loin.

Le contexte du développement des lecteurs du glucose en continu : une santé à deux vitesses

Depuis plusieurs années, les patients diabétiques ont à leur disposition, à condition de les acheter, des dispositifs de mesure de glucose en continu. Ceux-ci permettent de visualiser en permanence l'évolution du taux de glucose et ainsi anticiper les hypoglycémies et les hyperglycémies et de réguler la glycémie dans la durée. La nuit, il est possible de programmer des alarmes en cas de dépassement des seuils d'hypoglycémie et d'hyperglycémie.

Le dernier arrivé sur le marché, plus simple, moins cher, mobilise des milliers de patients pour qu'il soit remboursé. La Fédération Française des Diabétiques incite avec force l'industriel à déposer rapidement son dossier de remboursement afin de permettre aux autorités de santé de l'examiner et en faire bénéficier ceux qui en ont besoin.

Ces innovations de rupture permettent à chacun d'entre nous de pouvoir mieux se suivre et mieux Vivre. A terme, elles représentent des économies pour l'Assurance maladie grâce à une diminution de consommation des bandelettes et autopiqueurs mais aussi, et surtout, en évitant hospitalisations, arrêts de travail et complications médicales.

Non remboursés, ils sont toutefois disponibles sur le marché car ils bénéficient du marquage CE. Certains patients peuvent se permettre de les acheter, d'autres non.

Comment accepter cette santé à deux vitesses et creuser les inégalités de santé ?

Cette situation est inacceptable pour une Fédération dont les valeurs sont : entraide, partage et solidarité.

Jusqu'à présent : notre démarche pour faire rembourser ces dispositifs

Loin des pétitions en tout genre, la Fédération Française des Diabétiques a choisi une action de fond, de rencontre avec tous les acteurs de ces dossiers.

Nous avons adopté une démarche responsable exigeant des industriels, de la société savante, de la Haute Autorité de Santé et du Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) de définir les critères d'amélioration de la fiabilité, de la prescription, et du prix de ces dispositifs avant inscription à la LPPR* et remboursement par l'Assurance maladie obligatoire.

Ce jour, chaque acteur ayant entendu notre position, il est indispensable que les négociations de cette fin de mois aboutissent.

Aujourd'hui : ce que veulent les patients, ce que nous voulons

Nous en sommes à un stade politique. Nous avons écrit récemment à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Directeur général de l'Assurance maladie afin qu'ils prennent l'initiative d'accorder un avis favorable pour l'ensemble de ces dispositifs innovants dans les conditions de prescription et de prix négociés par le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS).

La Fédération Française des Diabétiques ne comprendrait pas un retard supplémentaire à une décision qui est tant attendue par les patients.

Nous voulons le remboursement des dispositifs de mesure en continu du glucose et cela dès cette année.

Grâce à notre Diabète LAB, nous apporterons nos études d'usages de ces dispositifs contribuant à l'amélioration de la qualité de vie.

Retrouvez l'article " Dexcom : améliorer sa qualité de vie, à quel prix ? " sur le site du Diabète LAB.

Nous balayons l'argument de lenteur ou lourdeur administrative. S'il le faut nous ferons les convocations et le secrétariat. Des centaines de milliers de patients attendent avec impatience.

Il n'y a plus de temps à perdre, nous sommes décidés à mener des actions fortes si nos démarches restent sans réponse.

C'est cette année que nous voulons le remboursement de ces innovations !

LPPR : liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance maladie*